

Arch Rival Nails

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TOP PLUS

Selon : SIMDUT 2015 canadien, Règlement CLP (CE) 1272/2008, US OSHA HCS 2012

Version : 2.0 | Date de révision : 26-07-2025

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial : TOP PLUS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Couche de finition professionnelle pour amélioration des ongles, à utiliser uniquement sur la plaque de l'ongle

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial :

Arch Rival Nails
3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9
Courriel : info@archrivalnails.com
Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'ouverture : 9h - 17h PST)

Contact d'urgence :

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'ouverture seulement)
Secondaire : Centre antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24/7

Après les heures : Contactez le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue : Cette FDS est disponible en anglais et en français. This SDS is available in both English and French.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger	Catégorie	Mention de danger
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315 : Provoque une irritation cutanée
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : ATTENTION

Pictogramme :



Mentions de danger :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence :

Prévention :

- P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P264 : Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P321 : Traitement spécifique (voir section 4 sur cette FDS)
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
- P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Stockage :

- P405 : Garder sous clef

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3 Autres dangers

Évaluation PBT/vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun composant identifié comme perturbateur endocrinien à des concentrations $\geq 0,1$ %.

Autres informations : Ce produit contient des composants qui peuvent produire une réaction allergique chez les personnes sensibilisées. Contient des monomères méthacrylates qui polymérisent lors de l'exposition à la lumière UV/LED.

EUH208 : Contient Triméthylolpropane Triméthacrylate, Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphinate, Hydroxycyclohexyl Phényl ketone. Peut produire une réaction allergique.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Concentration (%)	Classification SGH	SCL/Facteur M/ETA
Acrylates Copolymer	25035-69-2	Non disponible	69	Non classé comme dangereux	-
Triméthylolpropane Triméthacrylate	3290-92-4	221-950-4	12,5	Irrit. cutanée 2, H315 Irrit. oculaire 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 STOT SE 3, H335 Tox. aquatique chronique 2, H411	ETA orale : >2000 mg/kg
Diméthicone	63148-62-9	Non applicable	13,5	Non classé comme dangereux	-
Ethyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphinate	84434-11-7	Non disponible	2,5	Sens. cutanée 1B, H317 Tox. aquatique chronique 4, H413	-

Hydroxycyclohexyl Phenyl ketone	947-19-3	213-426-9	2	Sens. cutanée 1, H317	-
Pentaerythrityl Tetraethylhexanoate	7299-99-2	230-743-8	0,5	Non classé comme dangereux	-

Note : Ce matériau contient un inhibiteur (HQ, MEHQ) à <0,02 % pour empêcher la polymérisation prématurée.
Texte intégral des mentions H : voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement avec beaucoup de savon et d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Garder les paupières écartées pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes aigus : Irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Peut causer des rougeurs, de la douleur et un gonflement des zones affectées. Réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

Symptômes différés : Une sensibilisation cutanée peut se développer après une exposition répétée. Un contact prolongé peut causer un dégraissage de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Pour la sensibilisation cutanée : Envisager une thérapie aux corticostéroïdes. Pour l'irritation respiratoire : Envisager des bronchodilatateurs en cas de bronchospasme. Aucun antidote spécifique disponible.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela peut propager le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de combustion peuvent inclure : Oxydes de carbone (CO, CO₂), fumée et divers hydrocarbures. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés en raison de l'accumulation de pression.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) et des vêtements de protection complets. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher l'eau d'extinction de contaminer les eaux de surface ou souterraines. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non formé aux urgences : Évacuer la zone. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Éliminer toutes les sources d'ignition.

Pour les intervenants d'urgence : Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8. Isoler la zone de danger et restreindre l'accès.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Par mesure de précaution, empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les voies navigables. Bien que non classé comme dangereux pour l'environnement, éviter le rejet dans l'environnement lorsque possible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements : Absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite, terre). Placer dans un contenant approprié pour l'élimination.

Grands déversements : Endiguer le matériau déversé lorsque possible. Pomper dans des contenants appropriés. Absorber le reste avec un matériau inerte.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées avec une ventilation locale par aspiration (vitesse de capture minimale de 100 pi/min)
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation
- Se laver soigneusement après manipulation
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé (4-27°C / 40-80°F)
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé
- Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil et des sources de lumière UV
- Tenir à l'écart des sources de chaleur et des matières incompatibles
- Stocker à l'écart des agents oxydants, des acides forts et des bases
- Protéger du gel - le produit peut se stratifier en dessous de 0°C
- Garder sous clef et hors de portée du personnel non formé
- Stocker dans le contenant d'origine ou des alternatives approuvées

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel en salon de manucure uniquement. Voir la section 1.2 pour les utilisations identifiées.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	No CAS	OSHA PEL	ACGIH TLV	NIOSH REL	VLE UE
Triméthylolpropane Triméthacrylate	3290-92-4	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

Note : Lorsqu'aucune limite d'exposition n'est établie, maintenir les expositions aussi faibles que raisonnablement possible (ALARP)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

- Fournir une ventilation générale et locale adéquate
- Utiliser des enceintes de processus lorsque possible
- S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont disponibles
- Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité chimique ou écran facial (EN166)

Protection de la peau :

- Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile $\geq 0,4$ mm d'épaisseur, temps de perméation >480 minutes). Remplacer les gants régulièrement.
- Protection du corps : Vêtements de protection/blouse de laboratoire. Tablier imperméable si des éclaboussures sont possibles.

Protection respiratoire : Dans des conditions normales avec une ventilation adéquate, une protection respiratoire n'est pas requise. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par NIOSH avec cartouche pour vapeurs organiques.

Dangers thermiques : Non applicable dans des conditions normales.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts par mesure de précaution.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Clair à jaune pâle
Odeur :	Légère odeur caractéristique d'ester
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH :	Non applicable (non aqueux)
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	$>200^{\circ}\text{C}$ (estimé)
Point d'éclair :	$>93^{\circ}\text{C}$ (200°F) - Coupelle fermée Pinsky-Martens
Taux d'évaporation :	$<0,01$ (BuAc=1)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable (liquide)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Non déterminé
Pression de vapeur :	$<0,01$ mmHg à 20°C
Densité de vapeur :	>1 (air=1)

Densité relative :	1,05-1,15 à 20°C
Solubilité dans l'eau :	Insoluble (<0,1 g/L)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	>400°C
Température de décomposition :	>200°C
Viscosité :	500-1500 mPa·s à 25°C
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non comburant
Teneur en COV	<0,1 % (en poids)

9.2 Autres informations

Masse moléculaire (moyenne) :	Non applicable (mélange)
Teneur en COV :	<5%
Caractéristiques des particules :	Non applicable (liquide)
Conductivité :	Non déterminé
Tension superficielle :	Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Polymérise rapidement lorsqu'exposé à la lumière UV/LED ou aux initiateurs radicalaires. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Contient un inhibiteur de polymérisation pour empêcher la polymérisation prématurée.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire si exposé à la lumière UV, à des températures élevées ou si l'inhibiteur est épuisé. La réaction de polymérisation exothermique libère de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

- Lumière UV et lumière directe du soleil
- Chaleur, flammes et étincelles
- Températures supérieures à 50°C
- Conditions de gel
- Épuisement de l'inhibiteur
- Contact avec des matières incompatibles

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, agents réducteurs forts, acides forts, bases fortes, peroxydes, initiateurs radicalaires, composés de métaux lourds.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, divers hydrocarbures, fumée âcre et vapeurs.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

11.1 Informations sur les voies d'exposition probables

Voies principales : Contact cutané, contact oculaire, inhalation. Voie secondaire : Ingestion (accidentelle).

11.2 Toxicité aiguë

Composant	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 inhalation
Triméthylolpropane Triméthacrylate	>2000 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (lapin)	Non déterminé

Valeurs ETA du mélange : Orale : >2000 mg/kg, Cutanée : >2000 mg/kg

11.3 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée selon les données des composants. Un contact prolongé peut causer des rougeurs, un gonflement et une formation possible de cloques.

11.4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer des rougeurs, de la douleur et une déficience visuelle temporaire.

11.5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire : Non classé selon les données disponibles.

Sensibilisation cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée. Contient des méthacrylates connus pour causer une sensibilisation.

11.6 Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé selon les données disponibles. Aucun effet mutagène signalé pour les composants.

11.7 Cancérogénicité

Non classé. Aucun composant n'est répertorié par le CIRC, le NTP ou l'OSHA comme cancérogène. Note : Le TMPTMA n'est pas classé cancérogène contrairement au TMPTA.

11.8 Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les données disponibles. Aucun effet sur la reproduction signalé.

11.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé. La concentration de TMPTMA (12,5 %) est inférieure au seuil de 20 % pour la classification STOT SE 3.

11.10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé selon les données disponibles. NOAEL pour TMPTMA : 300 mg/kg pc/jour (étude orale de 90 jours).

11.11 Danger par aspiration

Non classé. Viscosité >20,5 mm²/s à 40°C.

11.12 Autres informations

Aucune information toxicologique supplémentaire disponible. Les effets sur la santé peuvent être aggravés chez les personnes ayant des problèmes cutanés, oculaires ou respiratoires préexistants.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Composant	Toxicité aquatique
Triméthylolpropane Triméthacrylate	CL50 (poisson, 96h) : 10-100 mg/L CE50 (daphnie, 48h) : 10-100 mg/L CE50 (algues, 72h) : 1-10 mg/L

Classification du mélange : Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique. Bien que le TMPTMA soit classé Aquatique Chronique 2, sa concentration (12,5 %) est inférieure au seuil de 25 % requis pour la classification du mélange.

12.2 Persistance et dégradabilité

Triméthylolpropane Triméthacrylate : Intrinsèquement biodégradable mais s'hydrolyse lentement dans l'eau. Non facilement biodégradable (OCDE 301).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation basé sur la structure chimique. Log Pow estimé >3 mais <4,5.

12.4 Mobilité dans le sol

Faible mobilité attendue en raison de la faible solubilité dans l'eau. Le produit polymérisera s'il est rejeté dans l'environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun composant identifié comme perturbateur endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Bien que non classé comme dangereux pour l'environnement, éviter le rejet dans l'environnement par mesure de précaution. Peut former des résidus polymères s'il est rejeté.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/emballage :

- Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale
- Ne pas rejeter les déchets à l'égout
- Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
- Code de déchet suggéré : 08 04 09* (déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques)

Emballages contaminés :

- Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit - manipuler avec précaution
- Les contenants complètement vides peuvent être recyclés ou éliminés comme déchets non dangereux
- Les contenants avec résidus doivent être éliminés comme déchets dangereux
- Ne pas réutiliser les contenants vides

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT (États-Unis)	Non réglementé	Non applicable	-	-	-
TMD (Canada)	Non réglementé	Non applicable	-	-	-
IMDG (Mer)	Non réglementé	Non applicable	-	-	-
IATA (Air)	Non réglementé	Non applicable	-	-	-
ADR/RID (UE)	Non réglementé	Non applicable	-	-	-

Justification réglementaire : Le produit ne répond pas aux critères de classification des dangers environnementaux (Aquatique Chronique 2) car la concentration de composants dangereux pour l'environnement (12,5 % TMPTMA) est inférieure au seuil de 25 % requis pour la classification du mélange.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable - produit emballé pour le transport dans de petits contenants.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations fédérales des États-Unis :

- **Inventaire TSCA :** Tous les composants sont répertoriés sur l'inventaire TSCA ou en sont exemptés
- **SARA 302/304 :** Aucun composant soumis à déclaration
- **Dangers SARA 311/312 :** Danger aigu pour la santé, Danger chronique pour la santé
- **SARA 313 :** Ce produit ne contient pas de produits chimiques au-dessus des niveaux de minimis soumis à la déclaration SARA 313
- **CERCLA :** Aucun composant n'a de quantités à déclarer
- **Proposition 65 de la Californie :** Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction

Réglementations canadiennes :

- **Statut LIS/LES :** Tous les composants sont répertoriés sur la LIS ou en sont exemptés
- **Classification SIMDUT 2015 :** Voir la section 2 pour la classification SGH

Réglementations de l'Union européenne :

- **Statut REACH** : Tous les composants sont enregistrés, préenregistrés ou exemptés. Pour Triméthylolpropane Triméthacrylate - Numéro d'enregistrement REACH disponible auprès du fabricant
- **Règlement CLP (CE) 1272/2008** : Voir la section 2 pour la classification
- **Restrictions (REACH Annexe XVII)** : Aucune applicable
- **Liste d'autorisation (REACH Annexe XIV)** : Aucun composant répertorié

Inventaires internationaux :

Pays/Région	Inventaire	Statut
Australie	AICS	Tous les composants sont répertoriés ou exemptés
Chine	IECSC	Tous les composants sont répertoriés
Japon	ENCS/ISHL	Tous les composants sont répertoriés ou exemptés
Corée	KECI	Tous les composants sont répertoriés
Nouvelle-Zélande	NZIoC	Tous les composants sont répertoriés ou exemptés
Philippines	PICCS	Tous les composants sont répertoriés

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H référencées aux sections 2 et 3 :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires (pour la classification des composants uniquement)
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (pour la classification des composants uniquement)
- H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques (pour la classification des composants uniquement)

16.2 Abréviations et acronymes

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 CAS : Chemical Abstracts Service
 CE : Communauté européenne
 CE50 : Concentration efficace médiane
 CL50 : Concentration létale médiane

CLP : Classification, étiquetage et emballage
DL50 : Dose létale médiane
ETA : Estimation de la toxicité aiguë
FDS : Fiche de données de sécurité
IATA : Association du transport aérien international
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
NOAEL : Dose sans effet nocif observé
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
ONU : Organisation des Nations Unies
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PBT : Persistant, bioaccumulable, toxique
PEL : Limite d'exposition admissible
REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
REL : Limite d'exposition recommandée
SGH : Système général harmonisé
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
TLV : Valeur limite d'exposition
TMD : Transport des marchandises dangereuses
TSCA : Toxic Substances Control Act
UE : Union européenne
VLE : Valeur limite d'exposition
vPvB : très persistant, très bioaccumulable

Procédure de classification :

La classification de ce mélange est basée sur la méthode de calcul décrite dans le règlement CLP (CE) 1272/2008 et le SIMDUT 2015, en utilisant les données des composants provenant des dossiers d'enregistrement ECHA et de l'inventaire C&L.

16.6 Conseils relatifs à la formation

S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoit une formation appropriée sur :

- Reconnaissance des dangers et évaluation des risques
- Utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Procédures d'urgence et premiers soins
- Pratiques de manipulation et de stockage sûres
- Procédures d'intervention en cas de déversement
- Exigences réglementaires applicables

16.7 Informations supplémentaires

Cette fiche de données de sécurité contient des informations basées sur les connaissances actuelles et vise à décrire le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité, de santé et d'environnement. Les informations ne doivent pas être interprétées comme garantissant des propriétés spécifiques.

16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025, y compris :

- Divulgence améliorée des ingrédients
- Conseils de prudence mis à jour
- Format d'information toxicologique amélioré
- Ajout de la déclaration de disponibilité bilingue
- Informations de contact d'urgence améliorées
- Informations de conformité réglementaire mises à jour

Date de préparation : 27-07-2025
Date de la dernière révision : 27-07-2025
Version : 2.0 (Conforme SGH 7&8 2025)
Remplace : Version 1.1 datée du 16-06-2025
Préparé par : Service de réglementation technique
Examiné par : Service de sécurité des produits

Vérification de la conformité légale : Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés dans les bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles de l'inventaire C&L de l'ECHA et sur la littérature scientifique établie.

Engagement de mise à jour de 90 jours : Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant la disponibilité de toute nouvelle information importante sur les dangers, la toxicologie ou la réglementation qui affecte la classification ou l'utilisation sécuritaire de ce produit, comme l'exige le SIMDUT 2015.

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi, mais aucune garantie, représentation ou garantie n'est donnée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné ici et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis, mises à jour pour les mandats de conformité 2025.